



N°137/ 2024 AD/PM

ARRÊTÉ DU MAIRE

Le Maire de La Ville de LONGWY :

VU Les articles L 2212-1 et suivants du Code des Collectivités Territoriales :

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la manifestation « **ANIM'CITY** » organisé par le service jeunesse de Longwy le Samedi 15 Juin 2024, il y a lieu de prendre diverses dispositions concernant le stationnement et la circulation dans la Commune pour faciliter le déroulement de cette manifestation, en assurer la sécurité et prévenir les accidents :

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le stationnement et la circulation seront interdits le **Samedi 15 Juin 2024 de 08h à 21h avenue André Malraux entre les bâtiments Lulli et Rigaud à Longwy.**

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place avenue André Malraux à l'angle du Bâtiment Lulli vers le bâtiment Poussin pour le Flux Montant et une seconde à l'angle de Avenue A.Malraux et rue Voltaire sur la rue Stanislas pour le flux descendant.

ARTICLE 3 : Les véhicules de secours et d'intervention seront autorisés sur l'ensemble des voies interdites à la circulation.

ARTICLE 4 : La signalisation sera mise en place par le Service Municipal de la Voirie.

ARTICLE 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Longwy.

ARTICLE 7 : Conformément à l'article L.102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de la date de notification ou de la publication.

ARTICLE 8 : Monsieur le Maire de la Commune de Longwy, Messieurs le Commissaire de Police de Longwy et les policiers municipaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

FAIT A LONGWY, LE 29 MAI 2024

POUR LE MAIRE,

L'ADJOINTE DELEGUEE AUX TRAVAUX



Sylvie BALON

14 rue Stanislas - 54400 LONGWY
Téléphone : 03 83 26 13 15

Courriel : police@mairie-longwy.fr - Site internet : <http://www.mairie-longwy.fr>